



CONTRIBUTION DU CESER AU GREEN NEW DEAL RÉGIONAL

Adoptée à l'unanimité par le Bureau extraordinaire

Du 17 novembre 2020

Pour une rénovation du dialogue territorial !

La Région Occitanie a communiqué aux services administratifs du CESER les documents pour l'Assemblée Plénière du 19 novembre le vendredi 30 octobre à 19h30.

Les documents transmis n'ont pu être utilisés par les conseillers que le lundi 2 novembre, pour des problèmes de codes d'accès.

Les 400 pages d'information à savoir le Green New Deal et les Orientations Budgétaires ne peuvent être étudiées par les 170 conseillères et conseillers dans des délais aussi brefs ne permettant pas une appropriation collective. Nous saluons Claire FITA et les services Finances qui, chaque année, déploient leurs efforts afin de venir présenter les Orientations Budgétaires aux Conseillers de la Commission Finances du CESER. Pour ce qui concerne le GND, la rédaction d'un projet d'avis à examiner par nos conseillers dans des délais aussi courts, qui exige débat, amendements et vote en Assemblée Plénière est intenable.

Eu égard à son plan de charge, le bureau du CESER a pris la décision de ne pas délibérer cette année, sur les Orientations Budgétaires afin de concentrer son travail sur la préparation du contrat de plan Etat-Région et de relance et de confier au bureau réuni le 17 novembre la mission d'examiner une contribution sur le Green New deal.

Cette situation est d'autant plus regrettable que le CESER est la 2^{ème} assemblée régionale obligatoirement saisie pour avis par l'exécutif, mais dans des conditions qui ne lui permettent pas l'exercice de cette responsabilité consultative.

Par ailleurs et par anticipation, le CESER s'est autosaisi sur des sujets importants et attendus par nos concitoyens et la région notamment sur un chapitre majeur du Green New Deal qui est la remise en perspective de politiques publiques déjà conduites.

Un grand nombre de propositions contenues dans ce document sont des préconisations que le CESER a fait connaître dans ses différents avis (transition énergétique, mobilité, installation des agriculteurs, développement de filière pour parvenir à l'autonomie alimentaire). Les citoyens tirés au sort par la convention citoyenne (sept – oct 2020) viennent ainsi confirmer nos principales propositions et démontrer, puisqu'il en est besoin, que nous représentons bien la société civile.

Hélas le CESER n'est jamais cité, les partenaires sociaux, les représentants des organismes de recherche, d'enseignement supérieur, de la santé, les ONG ne sont jamais mentionnés alors qu'ils travaillent au quotidien toute l'année au service de la Région Occitanie au sein de la deuxième assemblée régionale.

Une région remarquable avec beaucoup d'atouts mais qui est aujourd'hui durement touchée par la pandémie et ses conséquences économiques terribles dans plusieurs secteurs : associations, hôtellerie, tourisme, restauration, culture et événementiel, mais aussi des secteurs clés comme l'aéronautique, l'automobile. Notre région a perdu au total 46 000 emplois au 1^{er} semestre 2020 et reste la 2^{ème} région de France pour le taux de chômage devant les Hauts de France et la 4^{ème} pour le taux de pauvreté.

Le taux de pauvreté, le chômage de masse doivent être une alerte qui sonne l'heure du rassemblement à destination de toutes les collectivités, acteurs, des organisations pour qu'ils puissent apporter des réponses à la réduction des fractures sociales, sanitaires et territoriales.

Si l'État ne peut tout faire, la Région ne peut tout faire non plus.

Si le CESER souhaite que l'échelon régional bénéficie de davantage de compétences et de politiques partagées avec l'État, cela ne peut se faire dans le même temps sans la reconnaissance et l'association de la 2^{ème} Assemblée Régionale, le CESER avec un fonctionnement effectif et un rôle nouveau pour la conférence territoriale de l'action publique (la CTAP).

La démocratie citoyenne par tirage au sort peut permettre de vérifier la pertinence de politiques proposées et décidées mais ne saurait se substituer au travail et au rôle des grands acteurs économiques, sociaux, éducatifs et culturels qui sont aussi les partenaires de l'État et des autres collectivités, et dont les membres portent les négociations, les accords ou contrats nécessaires.

Le Green New Deal doit donc coïncider avec un renouveau de la démocratie territoriale en région avec la pleine reconnaissance et association du CESER et une refondation de l'action de la Conférence Territoriale publique qui regroupe la Région, l'État, les 13 conseils départementaux, les métropoles, les communautés d'agglomérations et une vingtaine d'intercommunalités rurales (PETR).

Le CESER travaille à cet effet depuis 2004 avec les conseils de développement créés auprès des agglomérations et des pays (loi Voynet juin 1999, loi SRU 2002, loi NOTRe 2015, loi Lecornu 2019), sous la forme d'une conférence régionale CESER / Conseils de développement.

La création et le rôle de ces conseils de développement restent obligatoires.

En Occitanie, ils se sont organisés en coordination régionale et travaillent avec le CESER sur les grands enjeux SRADDET, Contrat de plan État-Région, changement climatique...

Le Président de la coordination siège à la prospective du CESER.

A l'issue d'une réunion tenue ensemble à Carcassonne pour confirmer l'installation de cette instance consultative régionale, nous avons adressé un courrier à la Présidente de la Région Occitanie en juin 2017.

Les propositions faites dans le rapport sur le Green New Deal l'ignorent. Les conseils de développement s'organisent librement, ils ne peuvent être assimilés à l'assemblée d'élus politiques (assemblée des territoires).

S'il y avait l'intention pour la Région de reprendre la proposition d'inclure dans la composition du CESER 50 % des citoyens ce serait la compétence du parlement mais pas de la Région. Ce serait affaiblir les fonctions du CESER ainsi que la représentation des acteurs économiques et sociaux et associatifs. Cela n'empêchera pas de trouver des relations de travail nouvelles dans le cadre de consultation citoyenne, le projet de loi portant sur la réforme du CESE indique que celui-ci pourra s'appuyer dans les territoires sur les assemblées consultatives créées auprès des collectivités dans le cadre de conventions citoyennes.

La communication ne peut être confondue avec le rôle, la place des partenaires économiques et sociaux qui au sein des CESER ont la capacité et l'expérience pour faire émerger par leur diversité des politiques publiques, ils sont les partenaires incontournables de la Région comme de l'État qui peuvent les saisir.

La consultation des citoyens ne doit pas altérer la mission et la fonction des corps intermédiaires.

À cet égard, le CESER a fait des propositions dans le cadre du projet de loi 3D adopté le 6 juillet, présenté au Préfet de région le 3 septembre et à la Ministre Jacqueline GOURAULT le 5 octobre.

Le CESER rappelle qu'il est obligatoirement associé à l'évaluation des politiques publiques depuis la promulgation de la loi NOTRe, il est aussi en Occitanie un lanceur d'alerte sur des dossiers majeurs pour l'intérêt général de la Région.

Le CESER doit donc être associé au suivi et à l'évaluation de ce projet de Green New Deal, comme à toutes les missions d'évaluation.

Contribution du CESER au Green New Deal régional

A l'initiative de la Région, le Green New Deal¹ est un projet d'avenir se voulant au service de l'humain et de l'écologie en ayant pour ambition de mettre en œuvre un plan de transformation et de développement de la région Occitanie. Ce projet vise à bâtir un nouveau modèle de société, plus respectueux de l'environnement et plus résilient.

Dans ce cadre, la Région a adopté, en juillet 2020, le premier acte portant notamment sur l'alimentation et la résilience des territoires dans un contexte de changements globaux, elle doit en novembre adopter le second acte qui se déclinera en 10 plans thématiques (Plan Alimentation, Acte II Plan protéines végétales ; Plan Santé et Bien-être ; Plan Rail ; Plan Vélo, intermodalité et nouvelles mobilités ; Plan Lycée et Enseignement supérieur de demain ; Plan Economie résiliente, sociale et solidaire ; Plan Mutations du travail et Métiers de demain ; Plan Recherche et Innovation ; Plan Tourisme durable et responsable ; Plan Occitanie : Terre de partage, Terre de rencontres) et 5 leviers transversaux de transformation de l'action régionale (Nouveaux repères économiques, sociaux et environnementaux ; Région citoyenne ; Transition numérique ; Justice territoriale, rééquilibrage et décentralisation ; Ouverture et Coopération).

Table des matières

I.	L'Alimentation durable	3
1.	Effectuer la transition agro-écologique pour une alimentation durable.....	3
2.	Relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement	5
3.	Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation	8
II.	Résilience et adaptation au changement climatique	9
III.	Sobriété énergétique.....	12
IV.	Les Énergies renouvelables	13
V.	Premières analyses du CESER sur l'Acte 2 du Green New Deal.....	15
VI.	CONCLUSION	22

Dans une logique participative, la Région a souhaité associer à cette démarche les différents acteurs de la Région Occitanie à travers une Convention citoyenne qui s'est déroulée à l'automne 2020.

Plusieurs sujets d'inquiétude et d'amélioration ont été évoqués au travers de cette convention qui ont donné lieu à un rapport synthétisant les propositions formulées par les citoyens ayant participé à cette convention et qui doivent alimenter ce nouveau plan de développement.

¹ Le Green New Deal (en français, nouvelle donne verte ou pacte vert) est le nom donné à des projets globaux d'investissement, notamment dans les énergies décarbonées, visant à répondre aux grands enjeux environnementaux et notamment climatique, tout en promouvant la justice sociale. On parle de Green New Deal principalement pour l'Union européenne d'une part et pour les États-Unis, d'autre part.

Les propositions qui en ressortent au sujet de l'alimentation durable reprennent les préconisations (37 sur 41) faites par le CESER dans son avis d'octobre 2018 et déjà reprises dans leur quasi-totalité dans le Plan pour l'Alimentation.

Aussi pour le CESER la transition agro-écologique et la relocalisation de notre alimentation doivent passer par une contractualisation de l'ensemble des filières, de la production, en passant par la transformation, et la distribution, afin de travailler sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Permettre à chacun d'avoir accès à une alimentation de qualité, saine, locale, de saison et à un prix juste, nécessite la poursuite du soutien aux dons à l'aide alimentaire, cruciale en ce temps de crise, et la sensibilisation et formation des consommateurs sur ces thématiques. La restauration collective, en particulier, jouera un rôle central dans ce domaine.

Enfin le CESER déplore l'absence dans ce Green New Deal de l'agroforesterie, ou au moins du lien entre pratiques agricoles et forestières comme enjeux de la transition écologique et souhaite rappeler l'importance de redonner à l'Arbre toute sa place dans nos politiques publiques de développement, dans et hors forêt.

Le CESER souhaite également particulièrement insister sur le thème de la sobriété, essentiel pour réussir la trajectoire en matière de transition énergétique et très peu évoqué, voire absent dans les recommandations sur le climat et l'écologie. En effet, diminuer la consommation d'énergie ne passe pas uniquement par l'efficacité (amélioration des techniques et des rendements, gain en efficacité de production) mais aussi par la sobriété (adapter les usages individuels et collectifs pour consommer mieux et de façon plus responsable). Sans la sobriété il sera difficile, voire impossible d'atteindre les objectifs de la stratégie REPOS (Région à Énergie Positive) dont c'est la grande lacune et qui doit évoluer en intégrant ce paramètre.

Enfin, le CESER a souhaité rappeler l'importance de la prise en compte de la précarité énergétique et du respect des normes et des règles environnementales dans le cadre des énergies renouvelables et de la transition énergétique.

Le CESER rappelle l'importance de l'économie maritime en Occitanie et de la croissance bleue.

Il s'agit d'une stratégie à long terme visant à soutenir et développer la croissance durable dans tous les secteurs maritimes. Mers et océans, biens communs de l'humanité, sont des moteurs de dynamisme et de mutation économique, ils offrent un potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance. Ainsi l'économie bleue représente un poids économique et social particulièrement important pour l'Occitanie et son avenir. Hélas le document de la Région est peu orienté sur cette économie bleue, quant au vote citoyen, il ne mentionne qu'une seule action sur 52 relative à la mer "renforcer la protection et le nettoyage du littoral, des plages et des abords des cours d'eau". La Région Occitanie doit donc affirmer, avec plus de force, sa place de puissance maritime qui s'appuie sur trois ports maritimes, un port fluvial, 4 grands ports de pêche avec criée, 70 ports de plaisance, la construction et la réparation navales, le nautisme, les sports nautiques, et son projet éolien au large de l'Aude. Par ailleurs le Plan Littoral 21, avec la participation de l'État, doit poursuivre ses objectifs de développement durable au service des territoires, de l'économie et de la cohésion régionale.

I. L'Alimentation durable

1. Effectuer la transition agro-écologique pour une alimentation durable

Préserver et valoriser le foncier agricole

Le CESER salue la volonté de la Région d'alléger le coût du foncier pour faciliter les installations en agriculture via l'opérationnalisation d'un fond foncier agricole en partenariat avec la SAFER et l'EPFR. Le frein principal à l'installation des agriculteurs venant de son coût, notamment pour les personnes extérieures au monde agricole. L'accès aux terres étant difficile, la transmission est souvent la seule alternative à l'installation de nouveaux producteurs, car si deux tiers des transmissions s'effectuent dans la famille, 30 à 40 % se font hors du cadre familial.

Le CESER soutient l'opérationnalisation de la séquence ERC dans le SRADDET par les contrats pour prestations pour services environnementaux (CPSE) des agriculteurs mettant en place des pratiques durables aux seins de leurs exploitations (Epiterre). Un tel système permet de maintenir la vocation des terres agricoles et de valoriser les agriculteurs faisant le choix de pratiques vertueuses.

Pour le CESER, prendre en compte le plus en amont l'environnement dans les projets est indispensable afin de pouvoir réellement éviter et réduire les impacts en initiant des relations précoces entre acteurs territoriaux. La mise en œuvre de mesures compensatoires est facilitée par des partenariats avec la SAFER, l'EPFR, les chambres d'agriculture et gestionnaires d'espaces naturels qui permettent une meilleure intégration territoriale des mesures en évitant la spéculation foncière et en garantissant la bonne gestion, conforme aux enjeux sur le long terme.

Installations

La transmission en agriculture, l'installation des femmes sont des enjeux majeurs, les départs à la retraite n'étant pas compensés par les installations. **Aussi le CESER préconise que la Région Occitanie puisse devenir une région test pour l'introduction dans les collèges d'un enseignement tourné vers le milieu rural et l'agriculture afin que les citoyens de demain soient avertis sur les caractéristiques, attributs et contraintes des espaces ruraux.**

Le CESER souhaite que, dans tous les établissements d'enseignement secondaires, une sensibilisation des jeunes étudiants sur les professions agricoles et rurales soit réalisée sous l'égide des chambres consulaires. La Région Occitanie pourrait accompagner cette démarche.

Eau

Le CESER déplore le manque de stratégie politique sur le long terme de la gestion de la ressource en eau.

L'Occitanie se doit de sécuriser cette ressource pour l'ensemble de ses usagers. Pour ce faire, **le CESER demande à ce que toutes les hypothèses en matière d'économie et d'optimisation de la ressource soient envisagées, éventuellement par la création de retenues et la mise en place de stockages pluriannuels pour les populations. Pour cela, des études juridiques et techniques des « projets de territoire » doivent être initiés et soutenus afin d'assurer une meilleure mutualisation des ressources et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : d'abord pour les populations, puis la préservation des milieux et enfin les usages agricoles et industriels.** Le CESER apprécie le développement de démarches participatives dans les territoires sur ces questions.

Protéines végétales

Renforcer la production de protéines végétales en Occitanie à la fois pour l'alimentation humaine et animale représente un intérêt fort en matière de transition agro-écologique. Cela permet la diversification et la modification des pratiques culturales, la réduction de l'usage des intrants, la fixation de l'azote et du carbone. L'indépendance vis-à-vis des importations permettra aussi la diminution de la déforestation importée et la réduction des émissions de gaz à effets de serre liées à leur transport.

Le CESER déplore cependant l'absence de mention de l'agroforesterie dans ce domaine, qui est un levier primordial dans la mise en place de ces nouvelles pratiques.

Le CESER encourage à mettre en lien cette future filière légumineuses à graines re-territorisée avec celle des céréales prévues également dans ce plan de développement. Pour compléter ces différentes démarches de contractualisation de filière le CESER préconise de mettre en place de la même façon un contrat de filière pour les grandes cultures, en parallèle du plan protéines végétales afin de pouvoir faire des liens avec l'ensemble de la chaîne de valeur élevage.

Cependant, le CESER insiste sur le fait que cette thématique nécessitera un soutien spécifique dans le cadre de la future PAC, pour aider à recréer cette filière, même biologique.

Pour le CESER, l'avenir des céréaliers régionaux passera par un lien fort entre cette nouvelle filière légumineuse et les éleveurs. Nous avons besoin d'une filière régionale pour fournir nos agriculteurs.

Le CESER espère que dans les mesures de structuration de cette filière, les appels à projets régionaux (AAP) prendront en compte l'ensemble de la chaîne de valeur (production, transformation, distribution).

Le Numérique comme levier de transition des systèmes agricoles de production et de distribution

Selon le CESER il serait intéressant d'accompagner davantage les agriculteurs et distributeurs dans l'appropriation des nouveaux outils qui leur sont disponibles. Cela doit passer par une identification précise de leurs besoins. **Aussi le CESER préconise de mandater les pôles de compétitivité du domaine et les chambres d'agriculture et/ou les coopératives accompagnatrices pour aider ces acteurs à réaliser des diagnostics des besoins numériques des exploitations dans le sens d'une transition de nos pratiques agricoles vers plus de durabilité.** Cette mesure ira dans la continuité du plan de transformation numérique des entreprises.

Plus particulièrement s'agissant de l'action 10 sur le développement des nouvelles technologies, **le CESER recommande que les actions menées le soient en concertation avec le projet Territoires d'Innovation « OccitaNum » dont certains partenaires sont identifiés comme parties prenantes de l'action 10.**

Le CESER remarque que les clusters régionaux Digital 113 et Robotics Place ne sont pas cités parmi les partenaires de l'action 10, ou alors sont-ils regroupés sous le vocable « club offreurs de solutions ». Ces acteurs pourraient efficacement venir compléter le partenariat pour cette action et ainsi promouvoir des solutions régionales quand cela est possible.

Le CESER soutient la volonté d'accompagner l'ensemble des filières vers un changement de pratiques pour la transition écologique et économique de nos modèles. L'agriculture doit être une source de solutions grâce à des pratiques innovantes permettant d'atténuer ses émissions de GES et de compenser une partie de celles d'autres activités. L'agriculture doit être garante de la préservation des ressources. Cela passera par une plus grande indépendance de nos exploitations aux marchés extérieurs fluctuants, pour atteindre une véritable résilience environnementale. Il faudra cependant accompagner avec persévérance l'ensemble des acteurs car une telle politique du changement ne pourra voir ses effets que sur le temps long.

2. Relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement

Le CESER partage la volonté de la Région de soutenir et d'améliorer des filières alimentaires territorialisées. Pour le CESER une relocalisation des filières de production permettra de profiter à l'économie locale en favorisant des productions régionales, permettant une juste rémunération des producteurs et créant du lien social.

Le CESER approuve cependant la Région quand elle précise que cette politique ne doit pas être synonyme d'autarcie alimentaire, le secteur agricole et agroalimentaire régional étant le 2^{ème} secteur exportateur de la région. Les filières clés de notre région que sont les grandes cultures, production ovine, viticulture, réalisant une grande partie de leur chiffre à l'exportation.

L'élevage

L'élevage contribue à façonner nos paysages depuis des millénaires. Il faut soutenir cette filière dont les acteurs occupent harmonieusement le territoire et contribuent à participer à l'autosuffisance alimentaire de notre région.

Agroalimentaire plus durable

Le CESER se réjouit de la signature du contrat de filière agroalimentaire, attendu depuis plus d'un an, et qui va donner de la visibilité dans leurs actions aux accompagnants de la filière sur plusieurs années. Le CESER a bien noté que les entreprises de la filière pourraient être financées individuellement sur leurs projets par les outils régionaux que sont les PASS, Contrats et Appels à projets.

Néanmoins, le CESER préconise, qu'en lien avec la charte de la Grande Distribution, ces actions dédiées à la filière agroalimentaire s'étendent via une contractualisation entre producteur, transformateur et distributeur. Certaines des préoccupations agricoles étant similaires à celles de l'industrie agroalimentaire régionale.

Dans le cadre des actions de mise en réseau de ce contrat, **le CESER encourage également des interactions entre industriels de l'agroalimentaire et bénéficiaires des PASS Agri-valorisation du Plan de Relance pour l'Emploi, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques des professionnels de la filière pour la création d'activité de transformation sur l'exploitation et la vente directe. Un système de parrainage pourrait peut-être être envisagé.**

Le CESER prend acte de l'intervention de la future agence régionale d'investissements stratégiques (ARIS) dans le soutien des projets de la filière agroalimentaire, ayant vocation à (re)localiser des activités

en région. **Parallèlement et afin de renforcer les actions contenues dans ce contrat de filière, le CESER encourage la Région à mettre en place un AMI ou un AAP pour encourager le développement de projets entre agriculteurs et transformateurs agroalimentaires en lien avec le cap politique pour « une Agriculture et une Alimentation Durable contractualisée » adopté en mars 2020, et les enseignements tirés de la crise sanitaire que nous vivons actuellement : « une Agriculture et une Alimentation de Proximité » .**

Le CESER entend également que la Région Occitanie favorise l'alimentation issue de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture, selon un nouveau modèle de développement.

Cette relocalisation doit inclure en particulier les poissons et les coquillages. De meilleurs débouchés et une meilleure distribution de ces produits est à soutenir. Le développement de circuits courts de distribution répond à l'attente des consommateurs. A l'image de la criée d'Agde qui a proposé des filets de poisson, ce mode de transformation doit être développé. Le CESER demande à la Région, dans le cadre de son Pacte pour l'alimentation, de soutenir ces initiatives par une communication dynamique et positive en faveur de la transformation et de la commercialisation en circuits courts. L'installation d'une fumerie valoriserait de nouveaux produits en " poisson fumé " tels que l'anguille, la truite et les œufs de muge (poutargue). Enfin, le développement d'élevages piscicoles en région réduirait un immense déficit national de production.

Pour ce qui concerne la conchyliculture, l'installation d'une écloserie locale permettrait d'obtenir des naissains sur place et de ne plus dépendre des achats extérieurs. Pour garantir une production régionale et maintenir des emplois il faut sécuriser les productions pour redonner de la visibilité aux entreprises et aux porteurs de projets. Cependant, les aléas climatiques : hausse des températures, baisse des précipitations, élévation de la salinité, problèmes sanitaires, appellent à une préparation de l'avenir au travers d'investissements pour la relance des filières en mer et la diversification des productions. La recherche aquacole devra trouver des productions respectueuses de la planète répondant aux besoins des futures populations (protéines).

Le CESER préconise de travailler la responsabilité sociale des entreprises (RSE) sur l'ensemble des filières agri-agro et forestières et pas uniquement l'agroalimentaire.

Bio dans la restauration collective

Le CESER, face à l'utilisation dans le document de la Région des terminologies « Bio et local », pense qu'il est autant important d'insister sur la partie bio que sur la partie locale des lieux de production. Car la consommation locale, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante dans le cadre d'une alimentation durable. Le consommateur doit prendre également la qualité environnementale et la préservation des ressources pour ses choix de consommation. De la même manière, la mise en avant du label Agriculture Biologique ne doit pas se faire au détriment d'autres labels ou cahier des charges répondant aux enjeux de pratiques durables, tel que les labels de qualité qui mériteraient, selon le CESER, d'être plus mis en avant, ces derniers garantissant, en plus de pratiques de productions, des pratiques de transformation, conditionnement et un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur. Le CESER s'inquiète cependant pour ces derniers, percevant une diminution dans les exigences des cahiers des charges produits par l'INAO.

Aussi le CESER continue d'insister sur la nécessité de garantir l'origine régionale des produits, pas seulement la production, mais également la transformation, le conditionnement et la commercialisation de ces derniers sur le périmètre régional.

Le CESER alerte également sur le risque d'importation de produits biologiques, souvent moins chers que les produits biologiques locaux, dans un souci d'alignement des prix avec le conventionnel. **Aussi le CESER continue d'insister sur l'importance de communiquer sur les critères de différenciation des produits régionaux afin de justifier le positionnement prix. Cela devra passer par de la pédagogie, en particulier auprès des parents, lorsque des produits locaux sont servis à la cantine et par extension, informer également les consommateurs et acheteurs publics.**

La restauration collective a un rôle important à jouer dans la promotion et l'utilisation de produits frais, locaux et de saison, à la fois par son poids économique et son rôle éducatif. **C'est pourquoi elle doit s'approvisionner de manière privilégiée auprès des entreprises régionales. Cela doit passer par le redéploiement de cuisines de proximité adaptée aux besoins des bassins de vie, la formation à destination des cuisiniers et des acheteurs publics et l'éducation à l'alimentation du jeune public.**

Il faut cependant poursuivre les démarches s'appuyant sur la recherche, les études et les démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale, surveiller et réguler les dérives, en particulier celles des Grandes et Moyennes Surfaces.

Le CESER remarque également les efforts fait par certains groupes industriels dans le recours à des pratiques plus vertueuses, en réponses aux nouvelles exigences sociétales, se matérialisant par des marques commerciales. Si cela traduit une meilleure prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux dans les pratiques de ces industriels il ne faut pas cependant que ces dernières ne soit que des effets d'annonce, d'autant plus qu'elles participent à la confusion du consommateur qui a de plus en plus de mal à choisir malgré une volonté d'être en accord avec ses convictions. Car si ces marques défendent les intérêts privés des entreprises, les SIQO défendent les intérêts du territoire d'appellation. Encore faut-il qu'ils soient en adéquation avec l'intérêt général.

Logistique de proximité

La population, de plus en plus préoccupée par la santé globale, jusque dans son assiette, les marchés et circuits qui se sont développés lors de la crise sanitaire ont tenté d'être en phase avec cette dynamique de consommation orientée vers une plus grande qualité nutritionnelle, sensorielle, environnementale et sociale des aliments, et la recherche de traçabilité. Cette situation a été un catalyseur des initiatives locales de distribution en circuit court. On peut citer le renforcement des réseaux de vente directe déjà existants (ex. Bienvenue à la ferme), la mise en place de plateformes généralisées de livraison pour les producteurs et la priorisation des produits locaux ou à minimum français par les consommateurs.

Il faut pérenniser les initiatives locales qui ont été bénéfiques pour les producteurs régionaux, leur permettant de recréer du lien avec leurs consommateurs.

Le recours au **e-Commerce** pendant la crise a montré qu'il était possible, en très peu de temps, de développer beaucoup d'initiatives. **Les expériences positives dans ce domaine sont à soutenir et à améliorer.**

La création d'un portail régional de l'alimentation pour promouvoir les producteurs/magasins/restaurateurs locaux va dans le sens des préconisations émises par le CESER (<https://tousoccitariens.fr/>).

Si on veut revenir sur une politique de proximité on doit reprendre cette logistique. Nous n'avons plus de petites capacités de stockage pour répondre à cette demande de proximité car plus les volumes déplacés sont petits plus les déplacements coûtent cher au producteur.

Ces déplacements seront difficilement compensés par le consommateur, car comme soulevé lors de la convention citoyenne, rechercher une offre diversifiée en vente directe auprès de plusieurs producteurs demande beaucoup de déplacements, que tous les consommateurs ne sont pas prêts à faire.

Travailler avec les territoires

Pour vivre, un territoire a besoin que la valeur qu'il produit reste sur le territoire. Il faut alors que les territoires puissent mettre en place plusieurs outils de captation de cette valeur permettant sa redistribution, dans un objectif de développement équilibré et de justice sociale. Les territoires ruraux en particulier ont pour atout la présence d'une telle économie, non délocalisable.

Cela nécessite de faire la promotion et le soutien de filières locales de qualité, qui s'inscrivent dans l'histoire des territoires et valorisent durablement les ressources et les savoirs faire locaux. Un travail permanent sur l'adaptation des modèles économiques est également indispensable, ces derniers n'étant pas nécessairement adaptés à l'ensemble des réalités territoriales.

Le CESER pense que, comme proposé pour les établissements scolaires, la création de cuisines collectives pourrait également être aidée dans les EPHAD, l'importance du bien manger étant autant primordiale dans ces établissements.

3. Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation

La crise sanitaire que nous vivons met en évidence la différence existant entre le vouloir et le pouvoir d'achat des consommateurs. Car si la crise a renforcé l'attrait vers une production agricole de proximité, qui bénéficie d'une image de qualité nutritionnelle et sanitaire positive, tous les foyers n'ont pas les moyens d'y accéder. Aussi cette thématique est au cœur des préoccupations du CESER qui approuve la mise en avant de cette thématique par la Région, de même que le soutien affiché à l'aide alimentaire dont les besoins augmentent en cette période, les pertes d'emploi, associées à la fermeture des cantines lors du premier confinement ayant contribué à augmenter la fracture alimentaire au sein de la population.

Citoyenneté

La citoyenneté alimentaire, au sens de permettre à tous d'avoir accès et de pouvoir choisir une alimentation équilibrée et de qualité, à un prix juste pour eux et le producteur. **Pour le CESER cette notion doit s'inscrire dans un lien fort avec la politique touristique régionale**, que ce soit dans l'identification des terroirs et de l'offre auprès des habitants.

Le CESER encourage les initiatives favorisant le don alimentaire, comme la régionalisation de Solaal en Occitanie, ou l'application Too Good To Go, afin de faire face à la montée de la précarité alimentaire. Solaal est une association qui s'est donnée pour mission de faciliter le lien entre les donateurs des filières agricoles et alimentaires et les associations d'aide alimentaire, tandis que Too Good To Go lutte contre le gaspillage alimentaire en mettant en lien des commerçants ayant des invendus et

consommateurs qui peuvent les récupérer en fin de service à petits prix au lieu qu'ils partent à la poubelle.

Face à la proposition de la Région de création d'un « Parlement de l'Alimentation », le CESER recommande de s'appuyer sur les instances de concertation et d'organisation déjà existantes, plutôt que d'en créer de nouvelles et, si nécessaire, de contribuer à en améliorer la gouvernance et le fonctionnement. **Le CESER considère qu'une nouvelle instance de type « Parlement » ne ferait qu'ajouter de la confusion dans la gestion de cette thématique en plus de refléter un certain déni des instances de gouvernance déjà existantes.**

Cet enjeu devra figurer dans la négociation stratégique pour la nouvelle PAC, afin de pouvoir mobiliser des moyens à la fois pour les changements de pratiques nécessaires à la transition agro-écologique, vus plus haut, et permettre la sensibilisation des consommateurs sur ces thématiques.

Ce sont les initiatives de sensibilisation pendant le temps périscolaires qui se sont montrées les plus efficaces. **Il faudra cependant travailler cette sensibilisation à la fois sur le plan théorique et pratique, en mettant en place ces préconisations lors des repas servis dans les cantines.**

Valoriser les produits régionaux

Le CESER souhaite que la promotion de la marque Sud de France ne se fasse pas au détriment des produits bénéficiant d'autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), label ou appellations d'origine, indication géographique, etc. Il serait dommage que les consommateurs délaissent tous les produits ne bénéficiant pas de la marque Sud de France malgré leur qualité et durabilité certifiée par leur mention.

Aussi le CESER réitère sa proposition de dédier des endroits « produits locaux d'Occitanie » dans les magasins de la grande distribution, de la même manière que cela est réalisé pour les produits bio ; afin d'identifier clairement les produits locaux dans un lieu dédié.

Le CESER s'inquiète cependant de la lisibilité des nouveaux producteurs qui ne peuvent pas répondre à un cahier des charges de label et pour autant ont des pratiques responsables ou durables.

II. Résilience et adaptation au changement climatique

Le changement climatique sur les territoires littoraux de l'Occitanie

Le changement climatique a un effet rapide sur la montée du niveau des mers, le trait de côte et les zones côtières sans relief. L'État et la Région ont un rôle important à jouer dans l'anticipation des risques environnementaux, sociaux et économiques liés à l'adaptation du littoral face aux conséquences de ce changement. Il convient de prévoir des moyens pour promouvoir la recomposition spatiale des territoires, d'assurer, en lien avec les communes littorales, la cohérence des stratégies d'adaptation sur toute la façade et d'encadrer l'innovation. Pour ce faire, il faut mieux connaître et comprendre les éléments du changement, renforcer la communication à ce sujet, aménager l'espace côtier de manière

préventive, anticiper les conséquences humaines et économiques du changement du trait de côte en région et renforcer l'observation et la surveillance.

La filière forêt-bois d'Occitanie compte 20 700 emplois, 5 800 entreprises pour un chiffre d'affaires de 2,6 Mds €. L'Occitanie est la 2ème région forestière de France en superficie mais seulement 5^{ème} pour la récolte et 7^{ème} pour la transformation. La filière ne produit pas suffisamment de valeur ajoutée sur son territoire en comparaison du gisement qu'elle possède, ce qui handicape son développement à terme.

La région dispose d'une filière actuellement sous valorisée, qui constitue pourtant un véritable pilier de l'économie verte en développant des procédés moins polluants et moins consommateurs d'énergie que la plupart des industries, et en développant des éco-activités pour protéger l'environnement et gérer une ressource naturelle.

Plan arbre - Carbone vivant

Pour le CESER il est important de redonner sa place à l'arbre et pas uniquement en forêt mais également dans l'agriculture et dans la ville. **Il déplore cependant l'absence de l'agroforesterie dans ce plan, et de manière générale l'absence d'un volet sur le changement des pratiques forestières comme levier de transition et de résilience des territoires, comme il a été fait en agriculture ou que ce changement de pratique soit fait en lien entre les deux filières.**

Globalement sur la structure du document présenté par la Région le CESER trouve dommageable d'avoir segmenté les différentes thématiques, cela limite la réflexion au niveau des interdépendances et risque d'augmenter les clivages entre les différentes fonctions des milieux forestiers, alors que cette multifonctionnalité doit être favorisée au maximum dans l'ensemble des milieux pour permettre une gestion cohérente et durable de notre patrimoine naturel.

La forêt a trop longtemps été vue uniquement sur l'angle de la production, maintenant la tendance s'inverse, à ne privilégier que l'axe environnemental or ces deux aspects ne devraient pas être séparés : la forêt doit pouvoir fournir à la fois un matériel à une industrie et remplir son rôle environnemental (séquestration, stockage et substitution du carbone, fixation des sols, filtration des polluants etc.).

Le CESER pense qu'il serait pertinent qu'industriels et collectivités puissent compenser leur empreinte carbone auprès des forestiers pratiquant une gestion durable et multifonctionnelle de leur massif, comme ce qui va se faire en agriculture. Dans ce sens le CESER préconise également d'augmenter la recherche sur les indicateurs de biodiversité en forêt pour pouvoir améliorer la valorisation des pratiques sylvicoles et forestières vertueuses via la communication autour de ces indicateurs.

Au sujet des axes stratégiques du plan Arbre :

Protection des forêts patrimoniales :

Au regard de la grande diversité d'approche, de territoires, d'espaces et de domaines forestiers en Occitanie : le CESER préconise une attention particulière sur les risques de clivage en figeant trop les milieux et / ou leurs usages.

Plantations :

Au niveau des objectifs de plantations, ils nécessiteront en préalable de **développer des pépinières** afin de fournir des plants adaptées dans le cadre d'une adaptation des futurs peuplements au changement climatique.

Au niveau du choix des essences à privilégier dans les plantations, il requerra une **mise en commun des connaissances et ressources des différents acteurs, scientifiques et gestionnaires** (INRAE, ONF, CRPF etc.) afin de coordonner et partager les résultats pour une cohérence à l'échelle de l'ensemble des peuplements.

Il est également important, aux yeux du CESER **de trouver un juste équilibre entre les zones d'exploitations forestières et celles laissées en évolutions naturelles**. Cette réflexion doit être conduite à l'échelle des massifs afin de permettre un équilibre en zones à au potentiels biodiversitaire et zones d'exploitations, sans forcément que ces deux aspects soient opposés. En effet les zones peu accessibles, par exemple, auront toujours besoin d'un minimum d'entretien par rapport au risque incendie.

Economie vertueuse autour de l'arbre :

Le CESER préconise de poursuivre et de développer l'aide de l'État, l'Europe et la Région, aux industries présentes sur le territoire et soutenir les créations de nouvelles industries, afin de combler le retard pris par rapport aux autres grandes régions forestières.

L'économie de l'arbre ne doit pas se limiter qu'au produit bois, il faudra également développer la biochimie :

- Afin de remplacer progressivement le plastique par des matériaux biosourcés,
- Pour améliorer l'offre de pharmacopée en développant des biomolécules médicales locales,
- Pour interconnecter davantage les secteurs de la forêt, de l'agroforesterie et de la santé en valorisant davantage les bénéfices des zones forestières sur la santé humaine, que ce soit ses effets directs (terpènes, relaxation etc.) ou les bénéfices indirectes liés à la reconnexion de l'homme avec son environnement.

Reconquête des friches

Le CESER salue cette mesure permettant de préserver les terres agricoles et limiter l'artificialisation, en particulier autour des métropoles, des sols en utilisant les friches industrielles déjà existantes. **Le CESER propose que les mêmes types d'action soient réalisés également au niveau des friches agricoles.**

Le CESER conseille de prévenir les friches immobilières par l'instauration d'une politique de réhabilitation/rénovation ambitieuse.

Le CESER considère que la mise en œuvre de **l'objectif zéro artificialisation nette**, pas encore clairement déterminé, **doit prendre en compte les enjeux des territoires et notamment ceux des territoires ruraux.**

Néanmoins, le CESER **préconise à la Région, d'accompagner les collectivités qui inscrivent dans leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le souhait de réhabiliter les centres-bourgs, les friches industrielles et agricoles, afin de ne pas consommer l'espace agricole.**

III. Sobriété énergétique

« La transition énergétique ne pourra se faire sans la sobriété »

Aujourd'hui construire un projet de société comme le plan de transformation et de développement régional : Green New Deal, sans envisager la sobriété, revient à se priver d'un levier d'action majeur et de fait, obère en partie la performance attendue au regard des enjeux écologiques et sociaux.

En effet, la sobriété peut aussi être facteur de progrès social et environnemental et n'est pas un frein au développement économique. En revanche, la sobriété recommande d'imposer des limites environnementales dans toutes politiques économiques.

La sobriété ne concerne pas uniquement les comportements individuels, mais aussi les organisations collectives : entreprises, collectivités.

Envisager la sobriété pousse à se placer sur le terrain de l'innovation sociale, économique et environnementale, pour construire une société plus résiliente, bâtie sur la durabilité.

En effet, diminuer la consommation d'énergie ne passe pas uniquement par l'efficacité (amélioration des techniques et des rendements, gain en efficacité de production) mais aussi par la sobriété (adapter les usages individuels et collectifs pour consommer mieux et de façon plus responsable).

Sans la sobriété il sera difficile, voire impossible d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre nécessaires pour stopper le dérèglement climatique.

Or, ce concept est très peu évoqué et insuffisamment pris en compte par la Région. Il en va de même pour les énergies grises² qui ne sont pas évoqués dans les différents plans d'investissement régionaux. Or cette dépense cachée représente un poids énergétique très important.

Pour le CESER Occitanie, la question de la sobriété énergétique est une des grandes lacunes de la stratégie REPOS. Cela doit évoluer.

Par conséquent, au même titre que pour le projet de relance du gouvernement ou le CPER 2021 – 2027, le Green New Deal doit intégrer le virage de la sobriété.

Cela suppose de bien cadrer les investissements en définissant des objectifs clairs et chiffrés dans les plans d'avenir, au-delà de l'activité économique, en particulier concernant l'impact acceptable des mesures sur la trajectoire de réduction des consommations d'énergie et de l'eau.

Par ailleurs, à l'image de la Convention citoyenne, temps fort du Green New Deal, celui-ci pourrait impulser le développement de la démocratie locale pour construire des territoires plus économes tout en créant un environnement favorable à l'appropriation de ce nouvel enjeu de société par les acteurs locaux.

² L'énergie grise, ou énergie intrinsèque, est la quantité d'énergie consommée lors du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'entretien et enfin le recyclage, à l'exception notable de l'utilisation (source wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89nergie_grise consulté le 12/11/2020)

En effet, lancer de nouvelles dynamiques démocratiques est indispensable pour aller vers la sobriété, la rendre compréhensible et acceptable et générer ainsi une nouvelle forme d'attractivité pour les territoires.

Enfin la sobriété énergétique suppose de devoir former les acteurs économiques et sociaux, privés et publics, à ce nouveau concept.

Des programmes de sensibilisation et de formation doivent être menés en Occitanie à destination des décideurs, des collectivités publiques, des entreprises et commerces, des écoles et centres de formations et du grand public sur la nécessité des économies d'énergie, et sur les différents moyens d'y parvenir.

IV. Les Énergies renouvelables

Dans sa stratégie REPOS (Région à Énergie Positive), le Green New Deal aborde la transition énergétique, indispensable au regard des enjeux climatiques, du point de vue de :

- L'efficacité énergétique, en termes de performance des moyens de production,
- Et du nécessaire passage d'une consommation majoritairement basée sur l'exploitation des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon...) à une consommation où les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydroélectricité, etc.) occupent une place prépondérante.

Or, la transition énergétique soulève des questions sociétales comme la précarité énergétique et implique une nécessaire mutation de notre société, de nos modes de vie et un changement de nos comportements qui, dorénavant, doivent intégrer la notion de sobriété.

Dans cette logique, le CESER formule les préconisations suivantes qui pourraient accompagner la trajectoire du Green New Deal :

Préconisation 1 : faire de la précarité énergétique la première grande cause régionale pour les cinq prochaines années.

La prévention de la précarité énergétique est un enjeu essentiel. Elle concerne surtout des populations pauvres pour lesquelles le poids des charges contraintes et notamment les factures liées à l'énergie (habitat, déplacement), sont les plus prégnantes.

Le CESER préconise d'accompagner financièrement les opérations de réhabilitation des opérateurs HLM.

La transition énergétique doit donner la priorité à la justice sociale. En effet, si les dispositifs d'aides et de soutien ne manquent pas, ils nécessitent une bonne coordination pour accompagner les populations.

Au final, la rénovation thermique et la massification de la rénovation thermique des logements doivent être des objectifs partagés.

Préconisation 2 : Incorporer la transition professionnelle comme paramètre de la transition énergétique.

La transition énergétique est facteur de mutations du monde du travail et des emplois puisqu'elle entraîne la création et la destruction d'activités.

La transition énergétique doit être anticipée et encadrée. Elle ne peut se faire au détriment des salariés afin d'être socialement acceptable, juste et non subie. Cela suppose un accompagnement des entreprises à destination des salariés, notamment dans la formation professionnelle. Cela suppose aussi de développer en région les métiers adaptés aux futurs besoins.

Préconisation 3 : Favoriser les transports faibles en consommation carbone et la recherche de modes de transports décarbonés.

Cette proposition fait appel à l'innovation en matière de propulsion au biogaz, au train à hydrogène ou au projet d'avion du futur... Le développement de ces nouveaux modes de transports doit être une alternative au tout camion et répondre au défi d'une sortie programmée du tout fossile (pétrole, charbon, gaz naturel).

Favoriser les transports doux, collectifs en développant l'intermodalité et redynamiser le fret ferroviaire au travers de grands projets d'infrastructures et de remise à niveau du réseau ferroviaire secondaire.

Préconisation 4 : Respecter les normes environnementales

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la loi d'urgence prévoit des dispositions dérogatoires relatives aux antennes-relais et aux émetteurs radioélectriques afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et réseaux, ainsi qu'aux éoliennes et aux panneaux photovoltaïques. Or, en l'absence de tout cadrage, il existe un risque de dérive de voir se pérenniser ces mesures post-crise.

Préconisation 5 : Prendre en compte la biodiversité dès la conception des projets d'EnR

Le CESER Occitanie attire l'attention sur la nécessaire compatibilité de la transition énergétique et de la transition écologique qui pourrait s'appuyer sur les premières recommandations suivantes :

- Soutenir les installations solaires sur le foncier bâti, couvert ou délaissé (toits, parkings, friches urbaines...) au moins à la même hauteur que les installations au sol,
- Rejeter le développement des fermes solaires dans les milieux naturels et agricoles, l'agrivoltaïsme de seconde génération devant faire ses preuves.
- Écarter par la planification régionale les projets d'installation d'éoliennes dans les zones à enjeux forts de la biodiversité tant maritimes que terrestres.

Les ENR et l'économie bleue

Les investissements et développements en cours pour mettre en place une filière de l'éolien flottant en région sont importants. Le projet éolien flottant au large de Gruissan et Leucate n'est pas le seul pilier de la transition énergétique.

Le port de Sète affiche cette transition comme un enjeu prioritaire dans son projet stratégique 2021/2025, il a défini une stratégie "smart port" qui intègre de fortes ambitions technologiques et

environnementales. Dans les domaines ferroviaire et fluvial, il développe des modes de transport à faibles émissions. Pour une forte évolution du ferroviaire, il prévoit la réalisation d'une plate-forme permettant de réduire le bilan carbone de la chaîne logistique tout en absorbant l'augmentation des trafics. Pour le fluvial il est important de poursuivre les travaux d'agrandissement du canal du Rhône à Sète pour développer ce transport bien plus écologique que le transport routier.

Une stratégie bas carbone : le branchement à quai des navires escalant dans le port réduira sensiblement les émissions de CO² et des particules de soufre lors de leur escale. Le raccordement électrique au réseau national est prévu sur plusieurs quais. La station de pilotage pour sa part met en avant une "option verte" consistant à mettre en place des manœuvres plus douces et moins polluantes. La mise en service d'une pilotine à propulsion électrique a obtenu le prix de l'innovation ports du futur en 2018 (catégorie navires).

Le projet « Green port » : le port de Sète est un port à énergie positive puisqu'il produit 2,5 fois sa consommation électrique annuelle. Il a par ailleurs programmé 11 hectares supplémentaires de photovoltaïques.

Green Harbour, à l'étude est une barge à hydrogène vert (zéro émission de gaz) dans le but de fournir de l'électricité aux navires et aux engins électriques dans tout le port. Ce projet en partenariat avec différentes entreprises a remporté le prix de l'innovation ports du futur en 2019 (catégorie navires).

De leur côté les opérateurs privés ont des investissements prévus dont l'un est un dossier en cours de négociation au niveau national pour la modernisation des unités de production de Diester dans l'usine Saipol, propriété du groupe Avril. Cette modernisation permettrait d'éviter la fermeture de l'usine. La poursuite d'activité de cet opérateur (1 million de tonnes - 150 emplois directs) est absolument vitale pour l'équilibre du port.

V. Premières analyses du CESER sur l'Acte 2 du Green New Deal

Cet Acte 2 du Green New Deal s'inscrit notamment dans la continuité du Plan de Relance pour l'Emploi Occitanie, dont il reprend et complète certaines mesures. Il s'envisage comme une feuille de route dont les mesures et actions devront être développées et complétées. Le CESER a pris connaissance de ce deuxième acte II dans des délais extrêmement contraints et ne peut, à regret, s'exprimer sur l'ensemble des actions des dix plans thématiques et cinq leviers transversaux. La majorité des commissions n'a pas pu se réunir et débattre mais le CESER se félicite que la Région ait transformé en propositions d'action des préconisations que le CESER a émis dans des avis récemment adoptés. D'autres propositions d'actions sont également formulées.

Mesures à visée économique / à destination des entreprises

Logement

Le logement est un secteur structurant, partenaire indispensable de l'économie régionale.

Les opérateurs du logement social investissent plus de 2 Mds€ par an sur le territoire d'Occitanie. Ce secteur est créateur de valeurs, d'emplois, d'activités pérennes et non délocalisables. L'urgence

économique et sociale nécessite de déclencher d'urgence les investissements pour mener à bien les projets.

Economie bleue

Dans le cadre de l'économie bleue de nombreux challenges sont à relever suite au réchauffement de la planète, la montée du niveau des mers et les conséquences sur notre littoral, la gigantesque pollution de la Méditerranée, les nouvelles pratiques touristiques, l'avenir de l'hôtellerie de plein air en bord de mer, l'attrait de notre région pour les personnes retraitées, les ressources des biotechnologies marines, le maintien de la biodiversité, la transition énergétique, les nouvelles contraintes et les interrogations sur l'avenir de la pêche, les enjeux pour l'aquaculture, les nouveaux e-services (ports connectés) à mettre en place dans les ports et pour les plaisanciers, la coordination des ports de commerce.

La formation aux futurs métiers de la Mer

Le Président de la République et la Ministre de la Mer ont souhaité chacun à leur tour la relance de l'économie bleue au centre de laquelle la formation aux futurs métiers de la Mer et l'innovation font partie des priorités.

Le CESER a voté il y a plusieurs mois un rapport dans lequel est proposée l'installation à Sète d'une formation d'enseignement supérieur aux futurs métiers de la Mer. Ce projet porté par l'agglomération de Sète, en relation avec la Région et l'Université de Montpellier, a un double objectif, celui de fédérer des formations existantes et nouvelles au sein d'un pôle de formations maritimes tant universitaires que professionnelles sur divers sujets ciblés : permaculture/aquaculture, gestion des bioressources, gestion des espaces littoraux, digitalisation des activités marines, recherche, innovation, qualité des eaux... Il s'agirait d'un futur "Institut de la Méditerranée et des Lagunes" Centre de formation auquel s'ajouterait plus tard un centre d'accueil et d'incubateur de start-up.

Plan vélo, intermodalité et nouvelles mobilités

Développer une économie autour du vélo : Le CESER se félicite de l'élaboration de ce plan et de la volonté de structuration de la filière autour du pôle Vélo Vallée et de l'agence Ad'Occ.

Afin d'optimiser la volonté de la Région de soutenir cette filière, de développer l'activité économique autour du vélo, et d'encourager les collaborations inter-filières en Occitanie, le CESER propose que des projets de développement innovant autour du vélo soient intégrés dans les thématiques de l'appel à projets READYNOV. A titre d'exemple, la filière vélo pourrait sans doute trouver des connexions avec la filière aéronautique.

Plan économie résiliente, sociale et solidaire

Des contrats de filières revisités pour prendre en compte les enjeux de résilience : Le CESER se réjouit du développement des contrats de filières qui apporte notamment aux accompagnants des entreprises une visibilité sur leurs actions à trois ans. Néanmoins, le CESER attire l'attention sur le fait que ces contrats ne doivent pas aboutir à un cloisonnement des filières et encourage les parties prenantes à prendre en compte ce point de vigilance **lors de la définition de ces contrats, d'inclure d'autres acteurs de l'écosystème économique régional et, de développer**, plus particulièrement, des actions favorisant les passerelles entre filières.

Relocalisation industrielle : Dans son avis «*Crise COVID-19, Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire - Les propositions à la Région Occitanie et aux partenaires économiques*» adopté le 30 septembre 2020, le CESER s'est largement exprimé sur la stratégie de relocalisation, qui doit s'envisager sur le long terme et être menée en cohérence avec les échelons européens, nationaux pour garantir son succès. Le CESER rappelle également que pour maximiser les chances de succès de relocalisation, la Région doit, en parallèle, encourager et soutenir les initiatives de diversification, la synergie entre filières, ainsi que l'innovation en région.

Le CESER prend acte de la création de l'agence régionale d'investissements stratégiques (ARIS) votée en juillet 2020 dans le cadre du Plan de Relance pour l'Emploi Occitanie et sa mise en œuvre opérationnelle prévue pour le début 2021. Il appelle néanmoins à ne pas multiplier les différents « points d'entrée » afin de ne pas rendre complexe le parcours pour les porteurs de projets et les entreprises. Par ailleurs, le CESER relève que les premiers projets pouvant potentiellement être soutenus, sont déjà identifiés. Il recommande une évaluation fine de leur viabilité à moyen et long terme, des retombées réelles pour notre région en termes d'emplois pérennes notamment, ainsi que la transversalité avec d'autres secteurs et entreprises de l'économie régionale et leur propension à croiser les compétences, technologies et produits.

Vers une économie plus collaborative et plus circulaire – une start-up studio pour concevoir de nouveaux projets : Le CESER s'interroge sur l'articulation des actions de ce futur outil avec celles des incubateurs et pépinières, des pôles de compétitivité et clusters, de l'agence régionale Ad'Occ, ou encore des CCI dans l'émergence des projets et insiste pour qu'un soin soit apporté à la lisibilité des actions afin de pas rester au stade de l'intention de faire.

Plan Lycée et enseignement supérieur de demain

L'action 6 « vise à soutenir les nouvelles modalités d'enseignement dans [...] l'enseignement supérieur en mêlant enseignement à distance et enseignement en présentiel ». Le CESER recommande dans son avis « Comment soutenir l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? »³ que la Région stimule une culture commune des innovations pédagogiques en créant des espaces de rencontre (manifestations, webinaires...) entre les lycées, l'enseignement supérieur court et long au sein desquels une émulation pourrait se faire. Cela donnerait également du sens au continuum Bac -3/Bac + 3.

Le CESER propose également que la Région Occitanie puisse disposer d'un maillage territorial d'infrastructures de communication collaborative pour des réunions et des enseignements à distance entre les sites d'enseignement supérieur, à l'image de ce qui a été réalisé dans le cadre de l'Université européenne de Bretagne.

Par ailleurs et même si dans sa réponse à l'avis, la Région ne souhaite pas aller jusqu'à « décerner des prix » il était également proposé que la Région crée un prix régional de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur afin de stimuler et soutenir des pédagogies alternatives.

L'action 9 ambitionne de « renforcer et moderniser les infrastructures numériques dans les lycées et les établissements d'enseignement supérieur ». A ce titre, le CESER encourage principalement l'État et la Région, notamment dans le cadre des contrats de plan État-Région à poursuivre le financement des

³ CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. « Comment soutenir l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? ». Avis voté lors de l'assemblée plénière du 30 septembre 2020.

infrastructures d'enseignement pour faire évoluer l'immobilier et les équipements qui permettent d'aller vers des pédagogies actives et adaptées à l'hétérogénéité des publics⁴.

L'action 10 souhaite « faire des lycées agricoles et des formations supérieures dans le secteur agricole des plateformes d'innovation, de transfert technologique et de vulgarisation des nouvelles techniques pour le grand public et les agriculteurs ». En effet, sans le nommer mais en ayant parfaitement connaissance grâce à une table ronde sur les innovations pédagogiques dans l'enseignement agricole organisée début octobre 2019, le CESER a pu constater la richesse de l'enseignement agricole tant dans les lycées que dans le supérieur. La présence en Occitanie notamment de l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole, de plusieurs écoles d'ingénieur en agronomie et d'équipes de recherche sur ce sujet dont une partie des membres sont enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture et de l'alimentation devraient jouer un rôle central dans cette action.

Le CESER recommande donc à la Région Occitanie de mettre en œuvre un outil incitatif favorisant la mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale sur la thématique de la pédagogie dans le supérieur. Au-delà du soutien à la recherche des équipes, les établissements d'enseignement supérieur en Occitanie bénéficieraient d'un centre de ressources doté d'un budget autonome qui faciliterait la formation des équipes pédagogiques et la mutualisation des pratiques. Cette structure financerait entre autres des allocations doctorales, des chercheurs invités, des stages, l'organisation de manifestations scientifiques...⁵

Plan mutations du travail et les métiers de demain

L'action 17 souhaite « déployer un réseau de tiers lieux équipés avec l'accès fibre pour faciliter l'accès de tous aux formations à distance ou pour accompagner le télétravail ». Le CESER propose de développer un réseau d'espaces de travail partagés, équipés et connectés à une infrastructure numérique à très haut débit sur le territoire et soutenu par les collectivités territoriales. Par exemple, ce partage peut être envisagé entre des étudiants et des télétravailleurs afin de mixer les publics et favoriser les interactions entre le milieu de l'enseignement supérieur et le monde professionnel.⁶

Plan recherche et innovation

Accompagner la transformation digitale des entreprises – créer un « Digital Innovation Hub » : Le CESER recommande, si cela est possible dans le cadre de cet appel à projets, de répertorier les actions déjà engagées sur le territoire régional telles que OccitaNum (projet Territoire d'Industrie), et d'ouvrir les actions dans le cadre de ce projet sur toutes les filières présentes en Occitanie, y compris, et parmi les priorités, sur la filière agricole.

Renforcer l'attractivité internationale pour les chercheurs étrangers : Le CESER souligne l'absence de dispositif destiné à l'accueil des chercheurs étrangers pour des périodes ne dépassant pas 1 an. Un tel dispositif permettrait non seulement de développer les compétences dans les laboratoires régionaux, de favoriser les partenariats avec des laboratoires étrangers en vue notamment de soumettre des projets collaboratifs internationaux.

⁴ CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. « Comment soutenir l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? ». Avis voté lors de l'assemblée plénière du 30 septembre 2020.

⁵ Ibid

⁶ Ibid

Plan Tourisme durable et responsable

Ce plan vient compléter le plan Tourisme du Plan de Relance pour l'Emploi de juillet 2020.

Le CESER rappelle quelques-unes de ses propositions faites à la Région dans le cadre de son avis «*Crise COVID-19, Priorités pour une économie régionale réinventée, diversifiée, durable et solidaire - Les propositions à la Région Occitanie et aux partenaires économiques*» adopté le 30 septembre 2020, où il encourageait la Région à insuffler une réflexion sur la capacité d'accueil en arrière-saison et hors saison pour agrandir les périodes d'accueil touristiques, soutenir les mutations et les nouvelles initiatives, favoriser le tourisme régional en créant des tickets weekend pour les habitants d'Occitanie, par exemple. Le CESER se félicite des mesures proposées par la Région en faveur de la filière Tourisme, comme par exemple une nouvelle génération de contrats de territoires touristiques. Le CESER demande que le tourisme rural et littoral méditerranéen ne soit surtout pas oublié dans ces contrats de territoires. Ainsi, au-delà du tourisme de mer et de montagne, tous les territoires touristiques régionaux et l'ensemble du patrimoine de l'Occitanie seront pris en compte dans les actions menées.

Nouveaux repères économiques, sociaux et environnementaux

Le CESER salue le renforcement des critères de conditionnalité des aides et le renforcement du contrôle du respect de ces critères, qu'il a appelés dans nombre de ses avis et contributions. Le CESER engage la Région à procéder ainsi, de façon systématique, sur les projets qu'elle accompagne. Comme elle le prévoit dans son budget « vert », la Région doit se poser la question de l'opportunité de l'aide et les retombées économiques réelles sur le territoire, en renforçant l'évaluation économique des projets et en engageant plus fermement les bénéficiaires à lui fournir les éléments permettant cette évaluation. Les sanctions contenues dans l'Acte 2 du Green New Deal devraient d'ailleurs lui faciliter ce travail.

Transition numérique

L'action 2 doit « accompagner les Département dans le déploiement du Très haut Débit pour tous d'ici 2025 afin de lutter contre les fractures numériques en accompagnant les projets sur les zones peu dense afin d'assurer cette couverture universelle ». Le CESER rejoint cette l'action lorsqu'il souscrit à la préconisation de l'association des maires ruraux de France de mettre en œuvre les moyens pour que les prévisions de déploiement de la fibre et notamment l'objectif de 100 % des foyers raccordables à la fibre en 2025 soit garanti. Il faut maintenir l'effort d'aménagement numérique de la France⁷.

L'action 5 souhaite « mailler le territoire en moyens numériques souverains, sobres et performants ». Le CESER encourage la Région et les autres collectivités territoriales à poursuivre le déploiement des réseaux d'accès notamment THD'Oc, RéMip et HDMON pour que toutes les implantations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche situées dans les villes universitaires d'équilibre et tous les sites « Campus connecté » disposent d'une liaison en très haut débit entre eux avec accès au Réseau RENATER et d'un accès à l'internet avec un très haut niveau de service.

⁷ CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. « Comment soutenir l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? ». Avis voté lors de l'assemblée plénière du 30 septembre 2020.

Plan santé et bien-être

En premier lieu, le CESER regrette de ne pas avoir pu être associé en amont, dans la phase d'élaboration du Green New Deal, car cela aurait pu être intéressant de croiser les analyses et propositions issues de la Convention citoyenne avec celles déjà adoptées par le CESER. Notons à ce sujet que de nombreux axes d'action contenus dans le projet de Green New Deal reprennent des préconisations portées par le CESER, dans le champ de la santé et des questions liées au vieillissement de la population notamment.

Le CESER se satisfait de la place inédite accordée aux **questions de santé** dans le Green New Deal régional. Beaucoup des orientations proposées faisaient déjà partie des axes d'action de la Région. Cette compilation des actions, sous une forme qui permet d'en avoir une meilleure lisibilité, est une bonne chose.

Le CESER salue le souhait de la Région de s'investir dans ce domaine, à travers toutes ses composantes, dans une vision globale (accès aux soins, mais aussi prévention, questions environnementales, de mobilités, obstacles financiers, géographiques, etc.), que le CESER défend dans chacun de ses Avis tant elle lui semble essentielle.

Sur la question d'une **refondation de la gouvernance de la santé**, qui donnerait un rôle plus important à la Région, le CESER rejoint l'analyse. Tout en rappelant que l'Etat doit rester responsable de la politique de santé, de son financement ainsi que de la définition des missions du service public de la santé en garantissant un principe d'équité territoriale et d'égalité dans l'accès aux soins des citoyens, le CESER est favorable au transfert à la Région, de la déclinaison et la mise en œuvre de la politique de santé. Plus précisément, le CESER est favorable, à titre expérimental, à ce que la Région :

- Assure la responsabilité du pilotage de l'investissement et de la régulation de l'offre de soins sanitaire et médico-sociale et veille à une bonne répartition (quantitativement et qualitativement) des professionnels de santé sur le territoire ;
- Obtienne des prérogatives en matière sanitaire ;
- Se voit confier le développement et la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention ;
- Contribue, avec les Départements, à la recherche de synergies pour harmoniser la gestion des secteurs sociaux et médico sociaux.

De manière générale, pour le CESER, le rôle que la Région doit jouer en matière de santé doit aussi et surtout lui permettre de contribuer, de par les informations dont elle peut disposer au travers de ses différents champs de responsabilités, à une meilleure compréhension des déséquilibres territoriaux et à la définition de solutions pour les résorber. Le CESER est ainsi favorable à la création d'un Observatoire régional pour identifier les difficultés et construire collectivement des réponses.

Le CESER regrette cependant le manque de référence à la **démocratie sanitaire** et, plus globalement, s'interroge sur les raisons pouvant expliquer que les élus semblent négliger et désertier ces instances.

La Région indique qu'elle souhaite augmenter le nombre d'étudiants dans les formations sanitaires et sociales. Le CESER juge que c'est une bonne initiative, prise d'ailleurs par d'autres Régions depuis plusieurs années. Il exprime un point d'alerte cependant quant au fait qu'il n'y a pas nécessairement corrélation entre la localisation de la formation et celle de l'installation effective des étudiants une fois diplômés. Par conséquent, se préoccuper des besoins de formations doit se doubler, en parallèle, d'une réflexion sur les moyens de favoriser l'installation des professionnels dans les zones sous-dotées.

Le GND fait ensuite allusion au « service public de santé des centres de santé » : le CESER souhaiterait une clarification sur le sujet, pour savoir quel est l'objectif visé par la Région à travers l'emploi de cette expression. L'impression que l'on peut avoir à la lecture est celle d'une volonté de la Région de « fonctionnariser » les centres de santé, à ce jour gérés de manière diverse (certains par des collectivités, d'autres par des acteurs associatifs, mutualistes ou privés).

Le CESER regrette la prise de position de la Région sur les questions liées au social et au médico-social : à partir du moment où elle défend une approche globale de la santé, le fait que cela relève de la responsabilité des Départements, ne doit pas signifier qu'elle doit s'en désintéresser. Elle a au contraire un rôle à jouer en termes de coordination pour favoriser un traitement équitable des habitants.

Le CESER sera attentif à la **traduction budgétaire de l'ensemble de ces orientations**, traduction concrète de la volonté de la Région de s'engager dans une plus grande implication en matière de santé

Plan Occitanie, terre de partage, terre de rencontre

Concernant les questions culturelles et sportives, le CESER insiste sur l'enjeu dont elles sont porteuses. Ces deux domaines, particulièrement impactés par la crise économique produite par la crise sanitaire, sont en effet deux champs essentiels pour construire une société plus solidaire. Le sport et la culture jouent un rôle majeur en termes de lien social, d'émancipation individuelle et collective. Eu égard à ces enjeux, le CESER regrette que sur ces aspects le Green New Deal s'apparente plus à un bilan de l'action menée jusque-là qu'à un exercice prospectif.

La culture

En effet, **en matière culturelle**, il s'agit surtout d'un rappel de ce que fait déjà la Région alors qu'il aurait été souhaitable que le GND soit l'occasion de préciser une vision pour ces secteurs. Il manque en particulier un réel diagnostic, un état des lieux des différentes actions de la politique culturelle qui appréhende celle-ci non comme un secteur mais comme un ensemble de volets et de dimensions (création, éducation, diffusion, pratiques amateurs, filière économique, emploi, numérique, etc.)

Le document aurait également gagné à présenter des annonces concrètes, telle que le renforcement de la structuration des filières, la clarification des engagements des partenaires dans la gouvernance culturelle, le développement d'un programme de commandes.

Pour s'inscrire pleinement dans la référence dont ce document tire son nom - le New Deal, qui comportait deux volets, l'un économique, l'autre social qui étaient pensés ensemble – le GND aurait pu être l'occasion de mobiliser la culture sur les grands enjeux de société de demain, impact de la crise sanitaire et transition énergétique, de réfléchir par exemple au rôle des artistes dans ce cadre (en termes de production d'œuvres, de programmes de commande publique).

Appréhender la culture comme une notion plus complexe, et non seulement de manière sectorielle aurait pu permettre d'y faire référence dans d'autres chapitres, notamment dans la partie 3 qui traite des questions de transversalité et de décentralisation.

La question est pourtant bien actuellement en négociation, sur les questions de renforcement de la gouvernance locale notamment. La Commission est favorable à la création d'un Conseil des territoires pour la culture qui réunirait à la fois les collectivités territoriales, Région, Départements, Communes et les professionnels du champ culturel, pour définir ensemble des schémas de coopération. La présence d'un volet culture dans le SRADDET constituerait ainsi une réelle plus-value.

Dans la partie 4 ayant trait à l'ouverture et à la coopération, le CESER regrette que la culture ne soit définie que sous l'angle de l'attractivité. Il lui semblerait plus pertinent que la Région se positionne

comme espace de coopération et d'accompagnement culturel (et donc en solidarité avec les pays en difficulté politique ou économique).

Le sport

Pour ce qui est du **sport**, de la même manière, le document est surtout une énumération de mesures qui, pour beaucoup, étaient déjà à l'œuvre.

Le CESER regrette qu'il ne soit pas fait mention, parmi les acteurs partenaires, des têtes de réseau, tel que le Mouvement olympique et sportif et le Comité paralympique sportif français, implantés en Occitanie.

Plus globalement, le CESER formule le regret que le sport soit traité essentiellement sous l'angle santé, qui est une dimension importante de ce secteur mais, jusqu'à présent, absente des lignes directrices des politiques sportives régionales. Cette thématique, pourtant largement portée et déployée par le CROS et les CDOS Occitanie auprès de différents publics, fait l'objet, dans le document, d'une énumération non exhaustive des actions et acteurs mobilisés sur notre territoire.

Il convient de rappeler que le sport est également un vecteur éducatif, de citoyenneté, de lien social, etc. et qu'au-delà des valeurs positives et de l'image puissante véhiculées au service de la communication (notamment par le biais des sportifs de haut niveau, des événements...), il est indispensable de construire un plan d'actions concrètes, structurantes et innovantes autour d'axes prioritaires.

Le CESER craint que le manque de perspective et de concret de ce document soit le reflet d'un manque de cohérence et d'actions en termes de politiques sportives.

VI. CONCLUSION

Ce premier Green New Deal devra être accompagné d'une véritable prospective territoriale avec les différents scénarii d'évolutions de la Région à l'horizon 2050, en concertation avec les travaux conduits par la Section prospective du CESER Occitanie. Il ne faudra pas omettre un volet évaluation clairement financé auquel le CESER devra être obligatoirement associé comme le précise la loi NOTRe de 2015.